

LUTTES ET COMMUNICATION

ISSN - 0181-5520

MENSUEL

Edité par la Fédération des Travailleurs de l'Information, du Livre, de l'Audiovisuel et
de la Culture CFDT (F.T.I.L.A.C-C.F.D.T)

43, rue du Faubourg Montmartre - 75009 PARIS - Tél : 42.46.50.64

Ce numéro comporte des suppléments, dont "VUE DU SYDAS"

N° 58

Minitel :
36.14 ASPA*CFDT

JANV 88

EDITORIAL

UNE VOLONTE DE FAIRE

Le Conseil Fédéral issu du Congrès de Villeurbanne s'est réuni les 7 et 8 janvier.

Il est difficile de traduire et de rendre compte de la richesse de ces 2 jours de débats, de confrontations et de propositions sur l'application de notre résolution générale.

Réconfortants, réjouissants, enrichissants, "regonflants", tels sont les qualificatifs le plus souvent employés pour décrire ces travaux.

Mais la lucidité n'était pas absente. Elle était en permanence dans la tête des conseillers quand ils ont débattu :

- du bilan du Congrès, de la nécessité d'être moins formaliste la prochaine fois afin de laisser plus d'espace aux débats (non figés), pour mieux formuler et adapter les positions et les orientations de l'organisation,

- du budget prévisionnel 88 et des priorités sur la politique de développement, la formation syndicale, la politique européenne, etc...

- de l'action revendicative en souhaitant privilégier dans notre réflexion et nos recherches "Pour Changer le Travail" tous les salariés qui, de plus en plus nombreux, se trouvent en situation précaire.

Ils ont aussi pris le temps d'apporter, en fonction de leur activité syndicale dans les entreprises et les syndicats, des éléments pour construire une politique salariale fédérale.

- des projets de formation syndicale, clef de voûte d'une politique de développement.

En décidant de proposer 4 types de formation

aux équipes syndicales d'entreprise, aux branches, aux syndicats, aux isolés et à eux-mêmes, les conseillers fédéraux ont démontré leur souci de se doter des moyens pour mener à bien la politique fédérale de syndicalisation et d'action.

CETTE VOLONTE DE FAIRE, D'AGIR ET D'OBTENIR des résultats est un gage pour l'avenir, pour le développement de la fédération et de la CFDT dans nos secteurs. Maintenant au travail.

Michel MORTELETTE

Sommaire

Editorial.....	1
Politique Salariale	2
ERRATA "Résolution Générale"	2
La FTILAC sur Minitel	2
Calendrier réunions de la C.E.	2
Développement-Syndicalisation	3
C.E. répartition des Tâches	3
Calendriers des Conseils Fédéraux	4
Commission de la Carte.....	4
UNEDIC la fermeté ça paye	4
Accord de salaire : 2 politiques	5
Négociations salaires	5
Les échéances dans l'écrit	6
Sécurité	6
Elections professionnelles à LIBERATION	6
Reprographie : Salaires 88	6
La fédération à l'heure européenne	7
Salaires Exploitation Cinéma	8
Télévisions privées : Tout n'est pas rose	8
Convention Collective Socio-Culturel	9
SACEM.....	9
Salaires Fonction publique	9
Prud'hommes : Commentaire	10

QUELLE POLITIQUE SALARIALE ?

Le Conseil Fédéral a abordé un sujet d'actualité : la politique salariale.

Le texte présenté par la Commission Exécutive n'avait pas pour objectif de devenir "l'Evangile" de la fédération dans le domaine salarial, c'est un texte de réflexion permettant aux Conseillers Fédéraux de faire des propositions en fonction des réalités vécues dans les entreprises et de leurs propres réflexions.

A partir d'un constat de la situation dans les branches qui met en avant les dangers auxquels nous sommes confrontés, le texte dénonce la conception patronale qui s'articule autour de trois idées forces :

- la mise en place d'une politique salariale souple et diversifiée, minimisant la négociation de branche et les salaires conventionnels,
- l'évolution des salaires doit se faire sur la base de données internes à l'entreprise, à ses résultats et à la contribution individuelle de chaque salarié,
- les instruments de mesure restent aux mains de l'employeur.

Ces conceptions se traduisent dans les faits par un refus de garantir le maintien du pouvoir d'achat, par le développement de l'arbitraire patronal, par la flexibilité des salaires.

SMIC :

Le texte réaffirme que le SMIC restera encore longtemps un élément indispensable permettant, pour certaines branches, de jouer un rôle d'entraînement ; c'est le cas dans certains secteurs de la Fédération où les minima garantis sont en dessous du SMIC (PHRI, Labeur, Reprographie...).

Nos orientations :

Le texte se poursuit par l'affirmation de notre politique salariale en trois éléments qui s'articulent entre eux :

- maintien du pouvoir d'achat,

- progression du pouvoir d'achat individuel, lié aux qualifications et aux évolutions de carrière,

- progression du pouvoir d'achat collectif lié aux résultats de l'entreprise.

Enfin ce texte se termine par la définition des lieux de négociation et leur articulation, à savoir que la Branche Professionnelle est un passage incontournable pour fixer et faire évaluer les minima salariaux et les classifications ; elle doit servir de cadre aux négociations d'entreprise.

Il est enfin réaffirmé, dans ce texte, l'intérêt que porte l'organisation à l'obligation annuelle de négocier.

Nos réflexions :

Ces grandes lignes d'une politique salariale fédérale ont servi de base de réflexion aux conseillers fédéraux.

Après un débat riche et prometteur, les conseillers fédéraux ont tenu à ce que la réflexion se poursuive sur des points comme :

- l'articulation entre l'évolution technologique, la formation, les classifications et les salaires,
- la prise en compte des problèmes de polyvalences et de polyvalence,
- la détermination du niveau de maintien du pouvoir d'achat en terme d'augmentation salariale,
- les difficultés de négocier sur les salaires réels,
- la nécessité de ne pas laisser le patronat faire déraiser les négociations sur le salaire au "mérite".

Ces réflexions auxquelles peuvent s'ajouter les vôtres (n'hésitez pas à nous écrire) seront reprises dans un prochain débat ; elles démontrent qu'il est possible de déterminer une politique salariale commune aux trois branches de la Fédération, c'est un point positif à mettre à l'actif du Conseil Fédéral.

ERRATA

"RESOLUTION GENERALE"

En page 3, supprimer les paragraphes 3-11-2 et 3-11-3 et remplacer le 3-11-1 par la rédaction suivante :

3-11 : Les patrons recourent de plus en plus aux augmentations "au mérite". L'action syndicale doit permettre de réduire au maximum la part d'arbitraire dans la fixation du salaire réel. Il faut faire en sorte que le salaire soit basé, le plus possible, sur des données objectives et négociées.

C'est pourquoi ce système d'augmentations "au mérite" ne devra pas être pris en compte dans les négociations nationales ou régionales.

La FTILAC à votre service 24 heures sur 24

C'est désormais une réalité. Votre minitel vous permet de nous joindre et de consulter les pages d'un journal régulièrement tenu à jour.

Vous y trouverez également une messagerie qui vous permettra de nous laisser un message auquel nous répondrons dans les meilleurs délais par le même canal.

Par la suite vous pourrez y trouver une mine de renseignements précieux :

- liste des codes A.P.E. et conventions applicables en fonction de celui-ci,
- minima conventionnels, etc...

36-14

ASPAC*CFDT.

REUNION DE LA C.E.

- 5 Février - 19 Février
- 4 Mars - 18 Mars
- 1er Avril - 22 Avril
- 6 Mai - 27 Mai
- 10 Juin - 24 Juin.

**COMMISSION EXECUTIVE
FEDERALE :**

Répartition des tâches

CHAPEAU Michel :

- chargé de la formation syndicale
- chargé du développement dans le secteur privé de l'audiovisuel

CHIROT Françoise :

- chargée du bulletin LUTTES ET COMMUNICATION

CULLAFROZ Jean François :

- chargé de la politique internationale

DELACROIX Vincent :

- trésorier
- chargé du fichier
- chargé de l'organisation

ELMI Daniel :

- chargé du dossier formation professionnelle
- chargé avec Michel Mortelette et Raymond Welker de l'action revendicative

GESLIN Jacques :

- chargé de la Branche Audiovisuelle
- chargé de la mise en page des bulletins et lettres mensuelles
- chargé, avec Daniel Elmi, de la formation professionnelle
- chargé de l'actualisation de l'information sur le Minitel et le "Allo FTILAC"

MORTELETTE Michel :

- Secrétaire Général
- chargé de la politique revendicative
- chargé de la Branche Ecrit en coordination avec Raymond Welker
- chargé du suivi de la politique Européenne

SADIER Jean François :

- chargé de la Branche Culture
- chargé de la politique de développement
- chargé du personnel de la FTILAC

WELKER Raymond :

- chargé de la Branche Ecrit avec Michel Mortelette
- chargé du suivi de l'Action Revendicative avec Daniel Elmi et Michel Mortelette.

DEVELOPPEMENT - SYNDICALISATION

Ces deux mots furent souvent utilisés à notre Congrès de Villeurbanne, au coeur de notre résolution générale. Cette priorité de la FTILAC doit aujourd'hui être mise en oeuvre de manière importante.

Le Conseil Fédéral du mois de mars consacrera une journée à ce sujet.

En y regardant d'un peu plus près, il est indéniable que certains secteurs professionnels de la FTILAC restent très peu syndicalisés. Nos potentialités de développement existent réellement et peuvent avoir des concrétisations rapides, si nous savons prendre les moyens nécessaires autour de quatre axes :

- connaître plus précisément nos possibilités de faire des adhérents, tant sur le plan géographique que professionnel,
- mieux cerner nos revendications afin qu'elles concernent les salariés au plus près du terrain,
- être plus efficaces en terme de conseils juridiques, d'information, de réponses à apporter aux isolés et aux intermittents,
- développer le prélèvement automatique des cotisations : le "PAC", afin de fidéliser les adhérents et d'assurer une meilleure régularité des rentrées financières de nos structures syndicales.

UNE PREMIERE MISE EN OEUVRE :

Dans la région parisienne, Marne la Vallée est un site sur lequel les créations d'emplois vont être nombreuses.

C'est l'occasion pour la FTILAC d'affirmer sa présence.

Cela été justement l'objet du contrat signé avec l'Union Départementale de Seine et Marne.

Dans le Labeur, une première opération va se mener dans les jours qui viennent. Aujourd'hui nous savons qu'il y a 874 emplois de ce secteur répartis dans 18 entreprises sans qu'il y ait une syndicalisation importante.

Dans cette campagne, 3 temps sont prévus :

- fin janvier : distribution de tracts aux portes des entreprises et portant sur nos propositions et sur les avancées obtenues dans le Labeur.
- fin février : popularisation de nos revendications concernant la Convention Collective du Labeur pour laquelle nous avons demandé l'ouverture de négociations.

Nous utiliserons le bus de l'Union Départementale et nous organiserons ainsi des permanences au plus près des salariés.

- en mai : nous serons en mesure de restituer le résultat des premières négociations, celles-ci feront l'objet d'informations utilisables à partir du serveur Minitel mis en place par l'U.D.

Un premier bilan de cette campagne, menée en lien avec l'interprofessionnel, sera fait en juin et nous permettra de mesurer les résultats.

Au delà des discours théoriques, cette action illustre les moyens qui peuvent être mis en oeuvre pour rapprocher les structures syndicales des adhérents, des salariés et ainsi renforcer la crédibilité de la CFDT.



1988 : UN RENDEZ-VOUS IMPORTANT POUR LES JOURNALISTES

Le 15 juin 1988, 22 000 journalistes seront invités à participer aux élections de leurs représentants à la Commission de la Carte Professionnelle. Un rendez-vous particulièrement important qui ne peut laisser indifférents la FTILAC dans son ensemble et tout particulièrement les militants des branches Ecrit et Audiovisuel

A quoi sert la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels ?

Tous les trois ans, les journalistes français sont invités à désigner les représentants dans une commission qui délivre les cartes professionnelles "de presse". Cette commission paritaire est composée de 16 personnes (8 employeurs et 8 salariés).

Les représentants salariés sont élus sur la base de candidatures présentées par les organisations syndicales.

La commission de la carte joue un rôle important, en particulier pour

les journalistes isolés. Elle permet en effet d'attribuer une carte professionnelle à des journalistes qui exercent le métier alors même que leur direction leur refuse ce statut, ce qui n'est pas rare pour un certain nombre de correspondants en province.

Ces élections sont aussi un moyen de tester la représentativité des organisations dans la profession. Appréciation qu'il convient de pondérer en raison d'un taux d'abstention massif, proche de 50%.

Reste que ce scrutin permet de mieux "sentir" la profession.

Ces élections peuvent de toute façon être une reconnaissance de la présence des organisations, voire des actions menées localement, dans la mesure où il s'agit de désigner tout à la fois des délégués nationaux et des représentants régionaux (2 pour chacune des 19 régions).

UNEDIC :

La fermeté de la CFDT a été payante.

L'année 87 s'est terminée par un accord entre le CNPF et les organisations syndicales CFDT, F.O., CFTC ET CGC.

Cet accord préserve, pour l'essentiel, les droits des chômeurs et implique un effort de solidarité de la part de l'Etat, des entreprises et des salariés.

Que penser de cet accord ?

La fermeté de la CFDT a été payante et a entraîné avec elle F.O., CFTC et la CGC.

Cet accord consacre l'abandon par le CNPF du différé de 10 jours que celui-ci voulait imposer pour l'indemnisation des chômeurs.

L'UNEDIC voit son rôle transformé. Elle ne versera plus seulement une allocation de chômage, elle pourra développer un effort de formation des chômeurs afin de

leur donner une chance de réinsertion.

L'Etat a été mis à contribution de manière significative.

Les prestations ont été, pour l'essentiel, préservées. Grâce à la CFDT, s'ils sont au chômage, les smicards qui touchent l'allocation minima (3345,30 F) ne paieront pas la contribution retraite complémentaire.

Le CNPF et le gouvernement se sont engagés à donner aux ASSEDIC les moyens de faire respecter l'amendement Delalande (versement de 3 mois de salaire pour l'entreprise qui ne propose pas de préretraite FNE aux travailleurs - de 55 ans et plus - qu'elle licencierait).

Le chômeur verra son allocation maintenue pendant sa formation même si celle-ci dépasse 300

CONSEILS FEDERAUX : Le calendrier

Lors de chaque Conseil Fédéral, un thème principal sera à l'ordre du jour et sera préparé par des notes de présentation. Ces thèmes reprenant les axes contenus dans la Résolution Générale.

1- CONSEIL FEDERAL DE JANVIER 88 : 7 et 8 JANVIER

THEMES :

- présentation de la Fédération
- établissement du plan de travail
- situation de chacun des syndicats
- budget prévisionnel

2- CONSEIL FEDERAL DE MARS 88 : 10 et 11 MARS

THEME :

- développement et syndicalisation

3- CONSEIL FEDERAL DE MAI 88 : 20 MAI

THEME :

- l'Europe de 1992

4- CONSEIL FEDERAL D'OCTOBRE 88 : 13 et 14 OCTOBRE

THEME :

- modernisation et introduction des Nouvelles Techniques

5- CONSEIL DE JANVIER 89 : 12 et 13 JANVIER

THEMES :

- la formation professionnelle
- bilan de la politique de développement

6- CONSEIL FEDERAL D'AVRIL 89 : 21 AVRIL

THEME :

- les garanties conventionnelles

7- CONSEIL FEDERAL DE SEPTEMBRE 89 : 28 et 29 SEPTEMBRE

THEME :

- la protection sociale

heures, cette formation lui sera payée.

Les Conventions de conversion seront améliorées.

Un bon accord, même s'il reste des inquiétudes sur les annexes 8 et 10.

L'attitude de la C.G.T :

Dès le mois d'octobre, par ses déclarations générales et sans avancer de propositions négociables, la CGT a multiplié les obstacles afin de tenter de mener cette négociation à l'échec.

Un petit accord 88 vaut mieux que rien pour certains !!!

82 / 88 - Deux politiques salariales opposables.

Nous sommes partis sur une base de 3% + 1% de rattrapage, en se disant que l'effort principal devait porter sur une augmentation substantielle au début de l'année, proche des deux pour cent, afin de compenser partiellement l'erreur historique de 1987 ; ainsi qu'une augmentation revalorisant de 5% la valeur du point.

Dés le début, la FFIIG a prôné l'augmentation complémentaire individualisée.

Sur ce, ne sachant pas ou ne voulant pas négocier aujourd'hui ce "mérite" (vote du Congrès), nous avons rappelé notre hostilité à cette politique d'augmentation, qui ne dispose d'aucun garde-fou et qui n'a pas sa place dans des négociations de salaires minima tant que la négociation ne portera pas sur les salaires réels.

Les propositions des organisations : (CFTC absente)

FFIIG : 2,5% + individualisation,

CFE-CGC : 2,5% en une seule fois au début de l'année,

CFDT : 4% : 1,5% au 1/1, 1,5% au 1/4, 1% au 1/9/88 et revalorisation du point de 5%,

CGT : 5% : 3% au 1/12/87 et 2% au 1/1/88, puis une réunion trimestrielle pour la suite à donner,

F.O. : "attend les modalités d'application des 2,5% proposés".

La FFIIG précise qu'elle donne les 2,5% en trois fois.

F.O. déclare se rallier à la proposition de la CFDT, car celle de la CGT, avec un rattrapage de 3% en décembre, ne sera pas appliquée,

La CGC revient sur sa proposition car les 2,5% annoncés sont morcelés et demande, dans une nouvelle proposition, 3% en 3 fois.

1ère suspension de séance et contre-proposition patronale :

1,2% en janvier, 0,75% en juin et en octobre ou bien 1,5% en janvier et 1,2% en septembre, tout en disant que le secteur est dit

"classé comme précurseur et progressiste".

Seconde suspension (salariés) et une mini-intersyndicale est formée (hors CGT).

La CFDT propose 1,5% en janvier, 1% en avril et 1% en septembre.

La CGT reste sur ses bases : 2% en janvier et en février, puis une réunion en avril/mai pour discuter de l'évolution des salaires.

3ème suspension (patronale) et nouvelles propositions :

3% en trois fois, en janvier, mai et octobre, ou bien en deux fois, 1,5% en janvier et en septembre.

A ce moment la CGT, voyant que ses propositions ne sont même plus discutées, quitte la table de négociation en disant que ce sont des "broutilles qui se négocient".

Naturellement, nouvelle suspension de séance.

Sur ce, nous continuons à négocier et demandons l'avancement des paliers dans l'alternative proposée, à savoir : en avril au lieu de mai et en septembre au lieu d'octobre dans le premier cas, et en juillet au lieu de septembre dans le second cas.

5ème suspension et refus patronal pour cause technique (calcul des congés), la FFIIG repropose 1,6% en janvier et 1,4% en septembre.

Ultime mini-suspension et contre-proposition salariés :

1,70% au 1er janvier et 1,30% au 1er septembre.

Nous avons été dans l'incapacité de faire avancer cette 2ème fraction d'augmentation. Nous souhaitons de part et d'autre arriver à un accord plutôt que le "pas d'accord" : pas de hausses des salaires". Nous avons accepté sur ces bases.

Donc dès le 1er janvier 1988 : mise à jour des salaires non actualisés depuis le dernier accord

d'avril 1982, le point 100 passe de 20,69 (donnée contractuelle du 1/4/1982) à 26,88 (sauf erreur de notre part). Les salaires départementaux variant dans les mêmes conditions sauf accord plus favorable.

Ce n'est pas un "super-accord", mais il a le mérite d'être signé par 3 des organisations syndicales participantes aux négociations sur les 4 présentes.

Cet accord devrait permettre aux salariés des PME d'obtenir une base nouvelle ; en effet, ces PME respectaient plus ou moins bien les recommandations patronales.

Réunion en Janvier pour la revalorisation.

Brèves... Brèves... Brèves...

Négociations Salaires :

14 janvier : Presse Hebdomadaire Régionale d'Information (P.H.R.I.)

26 janvier : Presse Quotidienne Régionale (P.Q.R.)

28 janvier : Presse Quotidienne Départementale (P.Q.D.)

Résultat des négociations

sur Minitel

Vous aurez le résultat des négociations sur le MINITEL (voir en page 2).

- Le SILAC-CFDT Provence Alpes Côte d'Azur a signé le 9 décembre avec la direction de la société Publications de l'Ecole Moderne Française (P.E.M.F.) de Cannes une Convention Collective d'entreprise. Un pas de plus pour de nouvelles garanties conventionnelles.

MOORE-PARAGON :

La CFDT progresse

Lors du renouvellement des élections de DP, la CFDT a enregistré une progression de 15 % alors que la CGT en a perdu 14 % ce qui donne :

CFDT : 7 sièges,

CGT : 1 siège.

Une bonne chose pour se renforcer et envisager une politique de resyndicalisation !

LES ECHEANCES DANS L'ECRIT

Dans la période, l'action revendicative repose principalement sur la politique salariale. Dans certains secteurs, les négociations porteront sur le bilan 87 et les perspectives 88, ailleurs, elles ne porteront que sur 88.

Les incertitudes, tant économiques que politiques pour l'année 88, font que notre approche de la politique salariale devra être très pragmatique et visera beaucoup plus, si cela est possible, des accords semestriels. Cette logique nous permettant de faire le point de l'évolution du coût de la vie (c'est la grande inconnue) au regard des augmentations obtenues le premier semestre 88.

Jusqu'à aujourd'hui, un accord salarial a été signé dans le LA-BEUR, 3% pour l'année 88. Accord qui, nous l'espérons, représente pour l'avenir, une nouvelle politique salariale de la part de la fédération patronale.

A la demande de la CFDT, des négociations vont s'ouvrir dans le courant du premier trimestre portant sur une réévaluation substantielle de la valeur du point.

Autre domaine de l'action revendicative, que de nombreux travailleurs et travailleuses du La-beur apprécieront, c'est la demande de modifications d'un certain nombre d'articles de la Convention Collective Nationale que la CFDT déposera auprès de la fédération patronale fin janvier 88. Ce projet de modifications vise à adapter une Convention Collective datant de 1956 et à privilégier les clauses communes à tous les personnels, qu'ils soient ouvriers, employés ou cadres.

Enfin, dans le domaine des nouvelles technologies, la FTILAC-CFDT a relancé les négociations dans la Presse Quotidienne Régionale en matière de formation et de réduction du temps de travail en faisant des propositions précises au S.P.Q.R.

SECURITE : Prévention et action concernant les risques professionnels dans le livre.

En 1986, près de 7 000 accidents avec arrêts de travail, 852 incapacités permanentes et 9 morts. C'est, hélas la réalité.

La sécurité passe essentiellement par notre travail au sein des CHS-CT* (ceux-ci doivent se réunir chaque fois qu'il y a eu un accident ayant pu entraîner des conséquences graves) et dans les comités techniques de prévention (régional et national).

Depuis 2 ans, un questionnaire circule dans les entreprises classées "à risques", demain, presque toutes les entreprises (et les CHS) devront le remplir à chaque accident grave. C'est la survie de tous les inconscients aux gestes inadap-tés, sur des matériels non sécurisants.

Nous devons nous prendre en charge si nous voulons que des mesures soient arrêtées, afin de ne pas devenir des infirmes manuels, mais aussi oculaires ou auditifs (ce dernier risque est de loin le plus méconnu, puisqu'un bon tiers des accidents en relèvent).

Nous vous informons que les taux de cotisation de 3 ou 4 % sur les salaires, c'est autant de moins sur le bulletin de salaire ou sur les fameuses primes au mérite. Dans le contexte actuel, un ou deux pour cent en plus, ça compte, qu'en pensez-vous ?

Nous vous demandons, si des accidents corporels répétés sur certains types de matériel ont lieu, de demander la visite d'un contrôleur des caisses de Sécurité Sociale. Ils sont là pour faire toutes les investigations, à la demande des CHSCT et aussi des Délégués Syndicaux (membres de droit du CHS-CT), et contraindre l'employeur, ou le fournisseur, à mettre en œuvre des mesures de sécurité efficaces.

Il vous est possible d'obtenir gratuitement deux brochures de l'INRS, elles sont à demander auprès des caisses régionales :

une générale :

Recommandations R 121, édition ED 470,

une spécifique au travail sur écran : Edition ED 666.

*CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Elections Professionnelles LIBERATION

Comité d'Entreprise : collège journalistes : Inscrits : 306

C.F.D.T. : 84 voix :

3 Titulaires, 3 Suppléants.

C.G.T. : 50 voix :

2 Titulaires, 2 Suppléants.

Délégués du Personnel :

Inscrits : 306

C.F.D.T. : 89 voix :

3 Titulaires, 3 Suppléants.

C.G.T. : 44 voix :

1 Titulaire, 1 Suppléant.

Brèves... Brèves... Brèves...**Reprographie :****Salaires 88**

Les négociations salaires dans la reprographie se sont soldées par une recommandation patronale.

La fédération patronale a d'une part refusé de prendre en compte les 1,6% de retard de 1987 en regard de l'augmentation du coût de la vie et d'autre part refuse d'envisager une réévaluation des minima salariaux dont une partie non négligeable se trouve en dessous du SMIC.

Les organisations syndicales ont refusé de signer un accord.

La fédération patronale a donc décidé d'envoyer une recommandation à ses adhérents, cette recommandation se situe à 3% pour 1988.

Vous pourrez trouver les dates de ces augmentations sur le Minitel FTILAC au :

3614 puis ASPA*CFDT

LA FEDERATION A L'HEURE EUROPEENNE

Le 15 Janvier 1988 à Genève, Michel Mortelette a rencontré Madame Irène Robadey, Secrétaire adjointe du Comité Européen des Arts, des Spectacles, de la Presse et de l'Audiovisuel (EGAKU) et Monsieur Héribert Maïer, Secrétaire Général de la Fédération Internationale des Employés, Techniciens et cadres (FIET).

Cette rencontre fait suite aux décisions du Congrès de la Fédération quant à son affiliation au Comité Syndical Européen.

Qu'est ce que l' EGAKU ?

C'est le Comité Européen des Syndicats des Arts, des Spectacles, de la Presse et de l'Audiovisuel qui, en tant que Comité Syndical Industriel, est reconnu par la Confédération Européenne des Syndicats.

L'EGAKU regroupe quatorze fédérations professionnelles de notre champ d'activité dont, pour la France, la Fédération F.O. des Syndicats des Spectacles, de la Presse et de l'Audiovisuel.

Ce comité mène une action, notamment sur la politique européenne en matière de médias radio et télévision sur les droits d'auteurs, sur les nouvelles technologies, sur les problèmes de piratage, sur la privatisation des télévisions et sur l'avenir des travailleurs dans le domaine culturel.

L'adhésion de la FTILAC CFDT à l'EGAKU nous permettra de faire entendre notre voix, nos propositions et fera en sorte que nous devenions des acteurs syndicaux dans la construction européenne.

Qu'est ce que l'ISETU-FIET ?

C'est le secrétariat International des Arts, des Mass-Médias et du Spectacle, membre de la Fédération Internationale des Employés, Techniciens et Cadres.

Cette fédération, qui regroupe au plan international les fédérations professionnelles des Services est forte de 9 millions d'adhérents (dont la Fédération de la Banque

CFDT et l'Union Confédérale des Cadres CFDT). Elle est membre du Comité Exécutif de la C.I.S.L. (Confédération Internationale des Syndicats Libres).

L'ISETU-FIET défend, au plan international, les intérêts des travailleurs de tous les secteurs relevant des arts, des médias et du spectacle, notamment : la télévision, la radio, le music-hall, le cinéma, le théâtre, les variétés, de même que tous les domaines de la création littéraire, musicale, audiovisuelle, picturale et cinématographique.

Elle entretient d'étroites relations de travail avec l'EGAKU, notamment en ce qui concerne les débats au sein de l'union internationale sur la protection des oeuvres littéraires et artistiques, les débats sur les nouvelles technologies dans l'industrie des Mass-médias et du Spectacle ; sur ce dernier point, l'ISETU préparera, au niveau européen (en mai prochain), une conférence sur les nouvelles technologies aux U.S.A..

Par exemple, en lien avec les syndicalistes du Kenya et de la Malaisie, l'ISETU a organisé des séminaires nationaux d'éducation.

L'un des objectifs de la FIET est de combattre l'exploitation économique et sociale à tous les niveaux ; de rejeter la discrimination raciale sous toutes ses formes ; de défendre et de promouvoir les intérêts économiques, sociaux et culturels ainsi que les droits légaux de ces travailleurs au niveau international, de représenter ceux-ci dans toutes les organisations et institutions internationales traitant de leurs intérêts.

Au travail :

Après un long échange de vues, qui a démontré que nos orien-

tations correspondaient complètement aux objectifs de travail de l'EGAKU et de l'ISETU-FIET, la FTILAC-CFDT s'est engagée à fournir un certain nombre de dossiers sur ses aspects revendicatifs prioritaires, à savoir :

- les problèmes liés aux droits d'auteurs et aux nouvelles technologies.

La FTILAC-CFDT a également répondu par la positive aux éventuelles demandes d'interventions sur ces sujets dans les instances européennes.

L'adhésion de la Fédération a donc été officiellement demandée et devrait prendre effet à compter du 1er Janvier 1988.

Brèves... Brèves... Brèves...

Une délégation de la FTILAC-CFDT, composée de journalistes, artistes comédiens, salariés de la SACEM et du secrétaire général, sera reçue début février par un responsable du Cabinet de Monsieur BOSSON, Ministre délégué, chargé des affaires européennes, sur les problèmes liés aux droits d'auteur, droit de rediffusion, etc...

De plus un rendez-vous sera pris avec l'EGAKU (Comité Syndical Européen) afin d'envisager un travail syndical européen dans ces domaines.



AUDIOVISUEL

SALAIRES

Exploitation Cinéma

Les centrales ouvrières ont signé un accord de salaires pour 1988, car, à défaut, une recommandation patronale aurait vu le jour et cela veut dire peu ou pas d'application, surtout en province.

Valeur du point :

- + 0,5% au 1er décembre 1987, soit 19,727 F,

- + 0,75% au 1er février 1988, soit 19,875 F,

- + 0,75% au 1er juin 1988, soit 20,024 F,

- + 0,50% au 1er octobre 1988, soit 20,124 F.

Ces majorations sont à appliquer sur les salaires réels.

RADIO-TELEVISION :

Pour une Convention de Branche.

Le marché unique européen, c'est 1992. Le compte à rebours pour la construction de l'Europe a commencé. En France, dans le secteur de la Radio-Télévision, il est plus que temps d'organiser les relations sociales dans l'ensemble de la branche. Cela signifie qu'au delà du secteur public et de TF.1, l'ensemble des employeurs doivent s'asseoir autour de la même table de négociation et également que les pouvoirs publics doivent user de leurs prérogatives.

La CFDT, constante dans sa revendication d'une convention de branche depuis plus de 10 ans, demande l'extension négociée de la

Convention Collective de la Communication et de la Production Audiovisuelle (aujourd'hui en vigueur à TF.1 et dans le secteur public) à toutes les entreprises.

Cette convention pourrait, pour certaines dispositions, être adaptée en fonction de données particulières à la production TV, à la radio, à la programmation et à la diffusion.

Télévisions Privées :

Conditions de travail Salaires

Tout n'est pas rose !!!

Dans les chaînes de télévision privée, tout n'est pas rose ; si la création des chaînes fut une aubaine pour certains entrepreneurs, les salariés souhaiteraient un peu plus de sérieux de la part de leurs employeurs.

Les contrats à durée déterminée sont légion ; quant aux salaires, les écarts pour une même fonction sont pour le moins curieux. La docilité est appréciée et le salaire à la "tête du client" est trop souvent la loi en la matière.

Néanmoins les salariés, jeunes pour la plupart, ne veulent plus se laisser mener en bateau et désirent être entendus de leurs directions respectives.

C'est ainsi qu'à l'occasion de la mise en place d'un Comité d'Entreprise et de Délégués du Personnel au sein de Métropole Télévision (M.6), des salariés ont décidé de nous rejoindre, ils ont monté une section syndicale afin de se prendre en charge avec l'aide de leur syndicat et de la fédération ; un protocole d'accord a été négocié et les élections se dérouleront fin janvier et début février.

La CFDT est en procès avec la direction de Canal + à la suite d'élections au Comité d'Entreprise bizarrement organisées, puisque les deux tiers du personnel n'ont pu y participer.



A PETIT BUDGET, PETITE COTISATION...

Socialement actifs, vous êtes multi-garantis. Multigaranties Activités Sociales : les 3 MAS de la Macif (pour les CE, les associations et les syndicats).

Le responsable d'une organisation se sent aussi responsable des jambes cassées, matériels cambriolés, incendies de locaux... Tout cela coûte cher, surtout aux bénévoles. La Macif a créé trois contrats spécialement pour eux - pour vous. Les "MAS" (Multigaranties Activités Sociales) répondent concrètement à la demande des dirigeants comme vous, venus trouver la Macif parce qu'elle a, elle aussi, une certaine idée des rapports sociaux. Les "MAS" peuvent garantir la responsabilité civile, les dommages corporels, les dommages causés aux biens. Ils donnent le maximum de protection pour le minimum de paperasse : ni liste de membres, ni déclaration d'activités. Leur originalité n°1 : la cotisation ne dépend pas de l'importance du risque mais de... votre budget. A bientôt.

A GRAND RISQUE, GRANDE PROTECTION.



Contactez l'un des 300 points de rencontre de la Macif, ou consultez l'annuaire ou le Minitel : 36-13 + MACIF

MACIF : Mutuelle Assurance des Commerçants et Industriels de France et des cadres et salariés de l'Industrie et du Commerce. Société d'assurance à forme mutuelle et à cotisations variables. Entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 79000 Niort.

Convention collective du Socio-Culturel : SIGNATURE LE 1er MARS ?

On pourrait le penser, au regard de la convocation que nous venons de recevoir du Ministère du Travail. Il y a fort à parier que Philippe SEGUIN cherche à ce que les partenaires sociaux concluent, avant les échéances électorales, un accord de branche signé ; cela ne fait pas mauvais effet dans un bilan!

Il est vrai aussi que nous arrivons au terme des discussions de cette convention, engagées depuis 1983.

La signera-t-on ?

Il est encore trop tôt pour le dire, car des revendications importantes déposées par la CFDT, n'ont pas été entendues, mais jusqu'ici, l'existence même de la convention et ce qu'elle va engendrer dans ce secteur constitue une "petite révolution en soi".

Nous pouvons tout de même regretter que les employeurs et les autres organisations syndicales refusent d'entendre parler des problèmes liés aux petites entreprises et même aux très petites

entreprises.

Leur refus de voir mettre en place des délégués de site géographiques et professionnels en témoigne. Pour la FTILAC, ces revendications réaffirmées au Congrès de Villeurbanne seront au centre des ultimes négociations du mois de février.

Pour l'instant, la conclusion d'une annexe particulière pour les animateurs de centres de vacances et de centres aérés nous semble aller dans la bonne voie, celle de l'intégration de ces catégories de salariés à la convention collective.

Concernant la grille de salaires, si nous devons nous souvenir que nous négocions en priorité pour ceux qui n'ont aucune garantie aujourd'hui, il nous faudra aussi convenir que cette grille prévoira des salaires au minima.

Il est certain en revanche, qu'il n'y aura pas d'indexation automatique sur la fonction publique, mais des négociations annuelles à partir d'une valeur du point fixée par les partenaires sociaux.



SACEM

Négociation d'un accord d'entreprise. Il ne suffit pas d'être une entreprise performante sur le plan de son chiffre d'affaires pour avoir une gestion du personnel cohérente.

Demandée par la CFDT depuis plusieurs années, la négociation d'une Convention Collective unique applicable aux 1.300 salariés de cette société est enfin engagée.

La FTILAC, présente dans les trois grandes catégories de personnels (siège, province et encadrement), est la seule organisation à avoir des propositions.

Cela dit, nous ne sommes pas sortis de l'auberge, car la direction a toujours eu une attitude très catégorielle avec pour conséquence des disparités non négligeables de statuts entre les personnels.

Mais au moins cette négociation va permettre que les avantages des uns et des autres soient connus de tous.

Salaires des fonctionnaires :

LA DUPERIE !

Le gouvernement a relevé les salaires de 1% au 1er mai 1987 en lieu et place de l'augmentation de 0,6% au 1er novembre 1987 initialement prévue.

Le décret (87.919) paru au Journal Officiel du 18.11.87 officialise cette décision qui se traduit par une augmentation des traitements de novembre de 1% et par un rappel de six mois (mai à octobre) déjà perçu avec les traitements de décembre 1987.

Cette mesure conduit à un rattrapage de 0,4% en niveau, et 0,5% en masse.

La grève du 15 octobre a donc porté ses fruits.

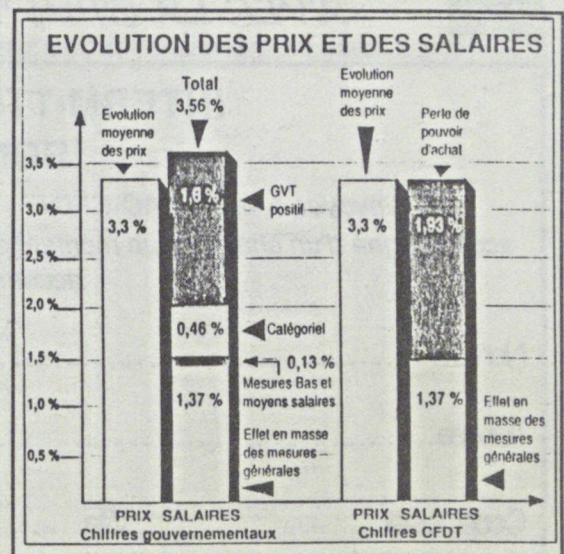
Pourtant le compte n'est pas bon, et la perte de pouvoir d'achat reste importante :

pour 1987, l'évolution des salaires est de 2,1% en niveau (0,6% au 1er mars 87 + 1% au 1er mai 1987 + 0,5% au 1er août 1987) et de 1,37% en masse.

Il y a donc un décalage de 1,3% en niveau et une perte de 1,93% en masse.

Les mesures bas et moyens salaires (B, C et D), obtenues notamment par la CFDT et par l'unité des six organisations syndicales, ne sont pas à négliger. Car celles-ci limitent en partie les dégâts pour les agents concernés, mais ne permettent pas pour autant le maintien du pouvoir d'achat de ces mêmes agents.

Pour la CFDT, il ne peut s'agir que de mesures intermédiaires et non d'un solde de tout compte, et en matière d'action revendicative ce dossier reste à l'ordre du jour.



PRUD'HOMMES

Une CFDT consolidée est sortie des urnes prud'homales, bien que ces élections se soient déroulées dans un contexte plus difficile pour les syndicats qu'en 1982 (montée du chômage, remise en cause de l'action collective et du syndicalisme, tentations xénophobes).

Le fait que 95% des électeurs aient voté pour l'un des cinq syndicats représentatifs mérite d'être souligné.

La CFDT aurait souhaité que le taux d'abstention soit moins élevé et que davantage de salariés se rendent aux urnes, d'autant que la justice prud'homale a prouvé son efficacité.

Pour ce qui est des résultats, ces élections confirment les résultats obtenus dans les élections d'entreprises où la CFDT est en redressement.

La CFDT est la seule organisation syndicale à obtenir plus de 20% de voix dans chacune des sections, la forte implication de ses militants sur le terrain y est pour quelque chose.

Dans l'encadrement, la CFDT se rapproche très nettement de la CGC.

Dans l'agriculture, la CFDT confirme sa première place et creuse l'écart avec les autres organisations syndicales.

Ce bon résultat constitue une ba-

se solide pour le développement d'un syndicalisme de proximité, de solidarité et de proposition. Nos militants trouveront là un point d'appui pour développer la syndicalisation.

COMMUNIQUE DE L'U.C.C. CFDT

**Cadres CFDT :
des résultats encourageants.**

L'UCC-CFDT se félicite des résultats obtenus dans la section encadrement des élections prud'hommes.

Ces résultats marquent l'audience de la CFDT et la pertinence de nos thèmes dans des catégories qui progressent en nombre.

Dans les secteurs privé et nationalisé, quand 29 cadres votent CGC, 21 votent CFDT. Si l'on inclut le Public, l'UCC pèse 19,6% dans l'ensemble des cadres et talonne la CGC (20,4%).

Les cadres comprennent aujourd'hui deux choses importantes. Leur meilleure défense se place dans les organisations confédérées, qui peuvent efficacement peser sur la situation économique et sociale, notamment celle de l'emploi. Ils savent aussi que la situation nécessite des relations internationales fortes.

PARIS le 10 décembre 1987

**LUTTES ET
COMMUNICATION**

- Mensuel - Le N° 3 F. -
Abonnement : 1 an = 20 F.

Directeur de publication :
Michel MORTELETTE

- Rédaction et abonnements :
43, Rue du Fbg Montmartre
75009 PARIS

Téléphone : (1) 42 46 50 64
N° Commission Paritaire :
1422-D-73



AVEC LA CFDT POUR QUE CHACUN GAGNE

**INTERMITTENTS ...En permanence
BON DE COMMANDE**

A renvoyer à la FTILAC-CFDT - 43, rue du Faubourg Montmartre - 75009 - PARIS
accompagné d'un chèque d'un montant de 47,40 F. Il ne sera pas tenu compte des commandes non
accompagnées de leur règlement.

Nom.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....